

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2021 AU FOYER MUNICIPAL

**Présents :** CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, JOULIE Aymeric, CAMP Marie-Angélique, GASTON Agnès, BRETHERS-ARNAUD Mickael, CALAS Pierre, ROUCAIROL Nadine, MAZEL Sophie, BOUSQUET Marie-Christiane, PAYRASTRE Bénédicte, CHARBONNIER Joël

**Excusés :** ROLLAND Christian qui donne procuration à CHARBONNIER Joël  
FOLLIOU Philippe qui donne pouvoir à ZENON Claude  
BASCOUL Virginie qui donne procuration à CAVAILLES Pascal

**Secrétaire de séance :** JOULIE Aymeric

Mr CALAS Pierre demande si son mail est remonté sur son absence du conseil municipal précédent.

Compte rendu du conseil municipal du 14 mai 2021 est validé et signé.

Monsieur Le Maire CAVAILLES Pascal ouvre la séance.

### COMMISSION ADMINISTRATIVE GENERALE

#### Vote des subventions aux associations

Mr Le Maire propose de ne pas augmenter les dotations aux associations.

Baisse de pour : Arts et Musique 50 €  
Trivisy Vélo Sport 50 €  
Association de Volley 50 €  
Ecole Rugby XIII 150 €

Dotations pour les 2 nouvelles associations : La Pourtanelle : 150 €  
Sylver : 150 €

Projet de création d'une enveloppe pour les manifestations exceptionnelles

Monsieur le Maire indique qu'un complément d'information doit être apporté au Budget Principal 2021 de la Commune, concernant les subventions aux Associations, enregistrées à l'Article 6574, dont la répartition doit être précisée.

Il convient donc de déterminer la somme allouée pour chaque Association, qui sera uniquement versée sur présentation du bilan d'activités et financier de celle-ci.

- Amicale du personnel de la Maison de Retraite	150 €
- Arts et Musiques	300 €
- Lou Pesca Fin	400 €
- Volley Ball St Pierrais	400 €
- Comité des Fêtes de St Pierre	800 €
- Association Génération Mouvements	150 €
- Ecole de Rugby St Pierraise	300 € (en attente d'activité)
- Los 4 Vesins	150 €
- Comité FNACA St Pierre	150 €
- Saint Pierre Animation	En attente d'activité

- Coeur d'Ass. Mat.	150 €
- Trivisy Vélo Sports	300 €
- Association d'Aide à Domicile en milieu Rural	645 €
- Association SILVER XII	150 €
- La Pourtanelle	150 €

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accorder les sommes ci-dessus aux associations.

### **Modification de la Délibération D 2021 049, tarif d'intervention pour la destruction des nids de frelons asiatiques**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la délibération D\_2021\_049 Tarif d'intervention pour la destruction des nids de frelons asiatique, lors du précédent conseil municipal il avait été décidé de fixer un prix qui prendrait en charge le personnel mis à disposition, le matériel et les consommables au prix de 50 €.

Il est proposé que soit facturé en plus 20 € par nid supplémentaire.

Après discussion, le conseil municipal propose de fixer le prix de l'intervention et des consommables pour la destruction des nids de frelons asiatique à 50 € pour un nid et 20 € par nid supplémentaires.

### **Information sur l'obligation de disposer d'une fourrière communale**

Le conseil municipal propose d'examiner diverses propositions d'ici le prochain conseil municipal.

### **Mise à disposition du terrain à l'association La Pourtanelle**

En contrepartie de la mise à disposition du terrain à l'association, il sera demandé de clôturer et d'entretenir le terrain afin de le mettre en sécurité.

### **Mise à disposition du terrain pour l'installation d'un pôle funéraire**

Une demande de révision du PLUI sera faite pour reclasser la zone actuelle UL (sous le multi-sport) pour la vente au porteur du projet pôle funéraire.

Un devis topographique a été effectué pour un montant de 1700 €.

### **Info enseignes métier d'autrefois**

Nous avons reçu de Mr DO ferronnier, l'ensemble des 11 enseignes commandés ont été livrées et payées. Nous allons voir avec les services techniques pour leur mise en place sur les façades des propriétaires ayant donné leur autorisation.

### **Point sur l'adressage**

Tous les numéros seront changés, noms des rues, des chemins, les bâtiments agricoles, les granges, les antennes relais seront numérotées.

Il est proposé à l'ensemble du conseil municipal d'organiser une réunion autour de ce dossier.

### **Info chaufferie bois et micro-crèche**

Suite aux différents travaux effectués il a été constaté des fissures sur les murs de l'école.  
Rien à signaler sur les travaux de la micro-crèche.

En ce qui concerne la chaufferie bois il risque d'y avoir des problèmes au moment du déchargement des copeaux.

Pour la maintenance de la chaufferie, une convention sera mise en place avec TRIFYL afin que le service technique de la mairie intervienne pour évacuer les cendres (1fois/semaine) et pour la livraison des copeaux afin de guider le déchargement (prestation facturée à TRYFIL).

Ouverture de l'ensemble crèche, chaufferie prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

La société ORANGE constate un problème de passage de ligne (pas prévu dans le permis de construire)

## **COMMISSION COMPETENCES TRANSFEREES**

### **Admissions en non valeurs de sommes irrécouvrables**

Le comptable chargé des recouvrements a exposé qu'il n'a pas pu recouvrer certains titres, portés sur l'état ci-après, en raison des motifs : RAR inférieur au seuil de poursuite.

Il convient donc de procéder au mandatement au compte 6541 la somme de 27.42 € sur le budget AEP 26721.

### **Réclamation facture eau**

Réclamation d'un particulier concernant sa facture d'eau, problème de fuite.

Après un tour de table où chacun donne son avis, il a été décidé que les factures seraient réglées dans leur totalité et qu'un échelonnement sera proposé pour le paiement.

Un courrier sera adressé à l'administré.

### **Régularisation voie qui dessert trois particuliers**

Il a été décidé de voir avec Mme SANCHES et Mr PAULHE, qu'ils rétrocèdent pour l'euro symbolique à la Commune la portion de la voie privée qui dessert leurs habitations, afin de la rendre communale et que la Commune puisse la goudronner et l'entretenir.

### **Transfert de gestion du Domaine Public**

M. le Maire expose que suivant délibération de la commission permanente du Conseil Départemental, « considérant que la commune de Saint-Pierre-de-Trivisy souhaite octroyer une permission de voirie à l'association Marcel Guiraud afin de disposer d'une superficie nécessaire à l'aménagement d'une terrasse adaptée en termes de sécurité et d'accessibilité, le Département transfère au domaine public routier communal le délaissé de la RD 57, d'une superficie approximative de 1235 m<sup>2</sup>, sis au droit du bâtiment « La Bibliotéca » 2, avenue d'Albi ».

Suivant PV de délimitation de la SCP de Géomètres, ROQUES en date du 28 novembre 2019 qui sera joint à la présente délibération le délaissé porte sur une contenance de 1244 m<sup>2</sup>. Le PV de division (SCP ROQUES n° 2123-19 du 28-11-2019) est le suivant :

AL 279 pour 1a28 - Association pour les Œuvres culturelles Marcel Guiraud

AL 280 pour 11a16 – Commune – Domaine public.

Ceci exposé le Conseil Municipal constate et accepte le transfert de gestion du domaine public routier Départemental au Domaine public communal, sans changement de son affectation, du délaissé de la RD 57 de 11a44.

Le Conseil décide de transférer du Domaine public routier de la Commune au Domaine privé de la Commune la parcelle AL 279 de 1a28, constituant l'emprise de la terrasse de l'immeuble La Bibliothèque, appartenant à l'Association pour les œuvres culturelles Marcel Guiraud.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Maire pour que la Commune vende cette parcelle AL 279 pour 1a28 à l'Association pour les œuvres culturelles Marcel Guiraud, afin de régulariser définitivement ce dossier. Cette vente se fera à l'EURO SYMBOLIQUE s'agissant d'une association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général (art. L 2125-1 du CG3P).

A cet égard il est rappelé que les statuts de cette association prévoient l'attribution à la Commune de tous ses biens, dans l'hypothèse de sa dissolution.

## **COMMISSION COMPETENCES TOURISME, COMMERCE ET ASSOCIATIONS**

### **Bilan poste chargé de promotions touristique et perspectives**

Bilan pour la saison satisfaisant, la chargée de promotion touristique est investi dans son travail.

Prise de contact avec diverses associations pour divers projets.

Proposition est faite d'un partenariat avec la radio 100% afin de faire gagner des entrées au Centre de Bien Etre ou autre.

Une rencontre de la chargée touristique avec les élus est envisagée.

### **Etat des lieux sur réservations et début de saison**

Le bilan de la Base de Loisirs pour le mois de juillet est décevant malgré les 20 % de remise accordée.

Mme BOUSQUET fait lecture de la lettre de Mme ALBOUY du CDT concernant le « pass sanitaire ».

Inquiétude au sujet des entrées piscine.

### **Info sur le marché du mercredi soir**

Concernant le marché du mercredi soir, les producteurs et artisans sont présents. Sauf en cas de mauvais temps, la tenue du marché sous la halle n'est pas envisageable pour eux (manque de visibilité).

### **Demande d'annulation d'une réservation**

Demande remboursement d'une réservation, il sera proposé un report de la location sur une autre période.

## **COMMISSION SOCIALE, SCOLAIRE ET CULTURE**

### **Rentrée scolaire 2021-2022**

Nous aurons 56 enfants à la rentrée.

Pour les enfants de Rayssac scolarisés sur St Pierre il sera demandé 800 € pour la participation aux fournitures et 100 € pour la cantine.

Les deux agents petite enfance seront présents à compter du 23 Août 2021.

Mme CALAS Aline sera à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Une nouvelle institutrice Mme BRANTE Pauline pour les cycles 3 sera là à la rentrée.

Mme ARNAL Marie, Directrice, reprendra en janvier 2022 elle sera remplacée pendant son absence.

L'ESAT à récupérer le four prêté à la cantine et API en louera un à la mairie au prix de 5 cts par repas.

Mme ROUCAYROI signale le manque de poubelles dans le village.

Pour l'hommage à Mme VATTIER Françoise, son époux est d'accord pour la pose d'une plaque commémorative sur le mur de la cantine avec remise des palmes académiques à titre posthume. Cette cérémonie se fera dans l'intimité.

## DIVERS

En ce qui concerne le dossier « JOULIE » il sera suivi par l'établissement Public Foncier d'Occitanie.

Mme BOUSQUET indique que TRIGANO doit enlever les 10 « cyrus » et plantera peut-être des mobil homes façon chalets(4), voir problèmes des travaux réseaux (eau, assainissement, électricité) en lieu et place des « pagans ». Proposition faite verbalement.

La CCAS se plaint d'une voiture qui fait du rodéo à proximité du camp.

Mr CALAS Pierre évoque le problème du restaurant fermé toute la semaine, réponse lui est donnée d'y aller le weekend afin de poser éventuellement la question.

Retour positif sur le changement d'horaire de la piscine.

MR ZENON Claude signale que les boules et carrés en granit bloquent le passage handicapés au niveau du calvaire. Reste à livrer 7 cendriers gravés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h30.